



**Procès-Verbal**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**le mardi 28 avril 2026**  
**20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL  
**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE**  
**Bâtiment les Marronniers**

**Présents :**

AUBERT Charlène – CHARPINE François – CORMIER Olivier - DAMIAN-TISSOT Nathan - DUPRAZ Fabien - FLEURET Anaïs – GAY-LANCERMIN Maxime – MARCHAIS Marie-Lise – MEUNIER Laure - PERRET Mélanie – SELMAN David – TAIN Daniel – VAN WONTERGHEM Benjamin - WDOWIAK Monika - WROBEL David.

**Excusés :** FOREST Christelle (pouvoir à PERRET Mélanie) - PECH Nathalie (pouvoir à CORMIER Olivier) - PLOUZEAU Alain (pouvoir à CHARPINE François).

**Secrétaire de séance :** Maxime GAY-LANCERMIN.

**En exercice : 19**

**Quorum : 10**

**Présents : 16**

**Absents : 3**

**Nombre de Pouvoirs : 3**

**ORDRE DU JOUR de la SEANCE**

**Présentation du festival 2026 BELETTE FESTIVAL par l'association « Les Gosses du Lac ».**

**I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026.
- I.2 Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseillers délégués
- I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.
- I.4 Présentation du tableau des commissions communales.
- I.5 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant – Parc Régional de Chartreuse.

**II. FINANCES**

- II.1 Salle polyvalente – phase PRO : adoption du montant de l'opération et du plan de financement prévisionnel.
- II.2 Fourniture et pose de 7 renvois d'eau sur la route forestière des Combeaux desservant la forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie.
- II.3 Subvention association des Donneurs de Sang du Lac d'Aiguebelette.
- II.4 Demande de subvention Projet estival Jeunes – AEL.
- II.5 Garantie du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations – Gendarmerie : 26 logements + 1 caserne.
- II.6 Groupement d'achat de l'électricité : SDES.

**III. RESSOURCES HUMAINES**

- III.1 Création d'un poste de Policier Municipal.

**IV. PLAGES**

- IV.1 Politique tarifaire du délégataire quant à la gestion snack & activités annexes – parc de Pré Argent – saison estivale 2026.

**V. URBANISME**

- V.1 Etat sur les PC / DP / CU.

**VI. TRAVAUX**

- VI.1 Réalisation plateformes de collecte des déchets ménagers – CCLA.

**VII. INFORMATIONS**

## **Présentation du festival 2026 BELETTE FESTIVAL par l'association « Les Gosses du Lac ».**

L'association LES GOSSÉS DU LAC a été créée en 2025 par Estelle, Fabien, Kévin, Léa et Louis, tous originaires de NOVALAISE.

Le succès du BELETTE FESTIVAL 2025 – 800 festivaliers sur 1 journée – a renforcé l'idée d'en faire un événement pérenne et conduit à une édition 2026 sur 2 jours ; le vendredi 18 et le samedi 19 septembre 2026.

Si le format évolue, le lieu reste la plage de LEPIN LE LAC.

La période post-estivale a pour cible un public local ; plutôt familial le samedi après-midi avec des activités à l'attention des plus jeunes. La programmation pour les 2 soirées est en cours de finalisation ; 2 scènes sont déjà prévues.

L'association finalise le budget prévisionnel de l'édition 2026 afin d'obtenir un soutien financier de la part des collectivités et partenaires privés.

## **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026**

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux le 15 avril 2026.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite la secrétaire de séance à le signer.

### **I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué**

- **N°8 – Commerce & artisanat, Marché, Agriculture – François CHARPINE**

*1<sup>ère</sup> réunion ce jour.*

- AG de l'ECALA le 06.05.2026 à Gerbaix ; il y sera présent accompagné de Madame le Maire et proposera l'organisation d'un moment de convivialité et d'échanges avec les membres de la commission communale.
- Le panneau de signalétique « commerces » du rond-point de St Bonnet va être remis au goût du jour en collaboration avec la commission Communication & Signalétique.
- RDV dimanche 03.05 sur le marché avec le Placier afin d'échanger sur l'optimisation des emplacements et la dynamisation de la Place des 4 saisons.
- Une rencontre avec les agriculteurs du secteur est à organiser à l'automne

Intervention de Claudine TAVEL : les visuels relatifs à la communication « POUR UNE RURALITE PARTAGEE – les bons gestes pour une campagne partagée » et présents dans le bulletin municipal ont été publiés sur PANNEAU POCKET.

- **N°5 – Communication, Signalétique – Charlene AUBERT**

*1<sup>ère</sup> réunion le 21.04*

- PANNEAU POCKET : création de 3 sous-catégories pour une communication plus fluide et/ou ciblée
- Gazette : 3 publications / an : mars, juin et septembre.
- Boîte à idées : installation le 29.05.2026
- Goûter-échange avec les jeunes novalesans le 23.06.2026 vers le city-stade
- Création d'une page dédiée aux travaux de la salle polyvalente sur le site internet de la commune
- Idée d'instauration d'un « café municipal » 3 fois / an pour échanges élus / population, le dimanche matin. Dates et lieux à définir.

- **N°6 – Transition énergétique, Adaptation au changement climatique & environnemental – David SELMAN**

*1<sup>ère</sup> réunion le 04.05*

- **N°4 – Urbanisme, PLU, Voirie & réseaux, Bâtiments – David WROBEL**

*1<sup>ère</sup> réunion le 27/04*

- Programmer une commission 1 fois / mois pour prise de connaissance des PC (1 seul PC sur cette commission)
- Service d'application du droit des sols : actuellement délégué aux services de l'Etat >> réflexion à mener avec la CCLA pour la création d'un E.T.P
- Petite note sur la dernière réforme Simplification de la Loi sur l'Urbanisme
- Une commission Voirie sera organisée dans les prochaines semaines



○ DIA Maître BOBINEAU	non bâti	Les Bottières – Lot 2
○ DIA Maître LIONNARD	bâti	Route de Porcinel
○ DIA Maître BLANC-RESPAUD	bâti	Pétigneux

#### I.4. Présentation du tableau des commissions communales

Madame le Maire présente le tableau définitif que l'on peut retrouver sur le site internet de la commune.

#### I.5. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant – Parc Régional de Chartreuse.

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du Parc naturel régional de Chartreuse ; à ce titre, et à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner par délibération un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Fabien DUPRAZ au poste de suppléant et se porte candidate au poste de titulaire.

Aucun autre candidat ne se fait connaître sur ces 2 postes de délégué au Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Madame le Maire invite le conseil à formuler son avis.

#### **Décision du Conseil Municipal**

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

## II. FINANCES

#### II.1. Salle polyvalente – phase PRO : adoption du montant de l'opération et du plan de financement prévisionnel.

Le maître d'œuvre n'ayant pas transmis les éléments, ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

#### II.2. Fourniture et pose de 7 renvois d'eau sur la route forestière des Combeaux desservant la forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie.

Madame le Maire informe que les services de l'Office National des Forêts proposent, afin de mobiliser des coupes de bois de ce secteur, de créer/aménager une desserte dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Forêt communale de Novalaise - Canton : Les Combeaux - Parcelle(s) : 2, 3, 4, 5
- Nature de la desserte : fourniture et pose de 7 renvois d'eau métal

Le montant estimatif des travaux de desserte (maitrise d'œuvre comprise) s'élève à 5 380 € HT.

Ces dépenses sont subventionnables à hauteur de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : 2 152 €.

Madame le Maire propose au conseil municipal

- d'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement ainsi décrit
- de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Savoie.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

#### II.3. Subvention association des Donneurs de Sang du Lac d'Aiguebelette.

Madame le Maire donne lecture du courrier des Donneurs de Sang sollicitant une aide financière annuelle pour le fonctionnement de l'association et propose une subvention de 300 €.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

#### II.4. Demande de subvention Projet estival Jeunes – AEL.

Madame le Maire expose que le centre socio culturel AEL accompagne un projet « jeunes adolescents » en vue d'un séjour en Espagne. Afin de financer une partie de ce séjour, les 10 jeunes assurent des travaux ou prestations à destination des collectivités afin de recueillir une rémunération sous forme de subvention.

Pour notre commune, les jeunes ont assuré le service lors du repas des aînés en janvier 2026 et effectueront deux après-midis de désherbage dans l'enceinte du cimetière.

Madame le Maire informe que la commission Jeunesse a eu connaissance de cette demande mais n'avait pas tous les éléments nécessaires pour statuer.

Elle explique qu'une « grille tarifaire » a été établie avec par exemple un coût de 300 € pour une préparation de repas dans une autre commune.

Synthétisant les réflexions et propositions des membres du conseil, Madame le Maire propose le versement d'une subvention de 650 €.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

## II.5. Garantie du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations – Gendarmerie : 26 logements + 1 caserne.

Madame le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2025 par laquelle le conseil municipal a donné un accord de principe à Savoisienne Habitat pour la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de l'ensemble des prêts.

Savoisienne Habitat a transmis le contrat de prêt N° 186130 signé en mars 2026, d'un montant de 7 799 000 € (sept millions sept-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille euros) qu'il convient de garantir.

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

- Commune de Novalaise : 50 %
- Département de la Savoie : 50 %

*Les garants du prêt s'engagent, pendant toute la durée du prêt, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'emprunteur défaillant.*

*Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la garantie de chaque garant est due pour la totalité du prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant garantie du Prêt.*

La durée de la phase d'amortissement est de 40 ans pour de la ligne de prêt n°1 (7 630 000 €) et de 50 ans pour la ligne de prêt n°2 (169 000 €).

Madame le Maire propose, conformément à l'accord de principe précédemment voté, de s'engager à garantir le prêt souscrit par Savoisienne Habitat SA Coop Produc HLM.

### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

## II.6. Groupement d'achat de l'électricité : SDES.

Madame le Maire expose que depuis plus de 10 ans, le SDES accompagne les collectivités de Savoie dans leur achat d'énergie en assurant toutes les phases de la consultation, du recensement des besoins à l'analyse des offres.

Pour mémoire, la commune de NOVALAISE est adhérente au groupe d'achat de l'électricité depuis 2018.

Les marchés actuels arrivant à échéance au 31/12/2027, le SDES doit identifier dès maintenant les membres qui souhaitent poursuivre avec le groupement et ceux qui préfèrent en sortir, afin de préparer la prochaine consultation dans de bonnes conditions.

Madame le Maire propose la réadhésion de la Commune de NOVALAISE à ce groupement d'achat ; l'ensemble du conseil municipal étant d'accord, l'adhésion se poursuivra automatiquement (pas de délibération à prendre).

Concernant l'évolution de la participation financière au groupement, Madame le Maire informe que depuis sa création en 2015, la participation financière a pour seule vocation de couvrir les frais engendrés et supportés par le coordonnateur.

Ces modalités de participation n'ont pas évolué depuis 2022 et dans le même temps, les coûts réels du service ont augmenté (missions d'accompagnement, cadre réglementaire...).

L'actualisation prévue au 1er janvier 2027 vise donc à rétablir l'équilibre du dispositif. Elle s'appliquera au groupement actuel comme au futur (2028-2031).

Madame le Maire propose donc l'approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive (approuvée le 1<sup>er</sup> mars 2022), et notamment la modification de l'article 8 « indemnisation annuelle du coordonnateur » :

*Participation financière déterminée par la formule suivante :*

$$P = 0,65 \times CF$$

*P : Participation financière exprimée en euros / CF : Consommation de référence de l'année N-1 exprimée en MWh*

*Le montant de la participation est encadré comme suit :*

*Montant plancher : 150 euros par membre / Montant plafond : 2 500 euros par membre*

### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
------	-----------	------------	----------------	------------

## III. RESSOURCES HUMAINES

### III.1. Création d'un poste de Policier Municipal.

Pour répondre à la question écrite formulée par Madame Nathalie PECH et Messieurs Olivier CORMIER, Daniel TAIN et Benjamin VAN WONTERGHEM le 24.04.2026 :

- *Quels sont les éléments objectifs (faits constatés, évolution de la délinquance, besoins spécifiques) qui justifient aujourd'hui la création d'un poste de policier municipal ?*
- *Quelles sont les raisons qui ont conduit à abandonner la piste initiale du garde champêtre au profit d'un policier municipal ?*

- Une fiche de poste a-t-elle été établie ? Si oui, est-il possible d'en prendre connaissance afin de mieux comprendre les missions envisagées ?
- L'ASVP actuellement en poste ayant passé le concours de policier municipal, cette évolution s'inscrit-elle dans une démarche de réponse aux besoins de la commune ou dans une logique d'évolution de carrière individuelle ?
- Quel sera l'impact budgétaire de cette création de poste, notamment au regard du coût supérieur d'un policier municipal par rapport à un ASVP ?
- Enfin, dans un souci de transparence et de participation citoyenne, la municipalité envisage-t-elle de consulter les habitants de Novalaise sur l'opportunité de créer ce poste ?

Madame le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 25 juin 2024 pour la création d'un poste de Garde Champêtre au 01.10.2024.

La procédure de recrutement s'étant révélée infructueuse, Monsieur Mathieu NICOLLET, garde à la RNR du Lac d'Aiguebelette de mai à septembre depuis 2022, a été recruté au poste d'ASVP le 07 octobre 2024 avec pour objectif l'inscription aux concours et formations des gardes-champêtres.

A ce jour, faute de recrutement au niveau national, ces concours et formations ne sont plus organisés que de manière sporadique (et principalement par le centre de gestion du Haut-Rhin).

Afin de palier à cet état de fait et d'élargir ses prérogatives pour rejoindre celles du garde-champêtre, M. NICOLLET s'est inscrit au concours externe pour le grade de gardien-brigadier de police municipale, session 2025 et en est lauréat. Il sera inscrit aux modules de formation spécifique à la police de l'environnement une fois nommé.

#### ASVP / Policier Municipal : les principales prérogatives

ASVP (liste exhaustive)	Police Municipale (liste non exhaustive parmi 75 prérogatives environ)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stationnement gênant, très gênant, sur arrêtés</li> <li>- Dépôt de déchets incorrects</li> <li>- Publicité dans les cas énoncés par la loi</li> <li>- Urbanisme (défaut PC, non-conformité, non affichage PC)</li> <li>- PV de constatation délit au crime dont il est témoins (tout agent de la fonction publique)</li> <li>- Rapport d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stationnement gênant, très gênant, sur arrêtés, <b>stationnement dangereux</b></li> <li>- Dépôt de déchet incorrects</li> <li>- Publicité dans les cas énoncés par la loi</li> <li>- Urbanisme (défaut PC, non-conformité, non affichage PC)</li> <li>- Rapport d'intervention (sur tout délit au crime dont il est témoin - devoir d'intervention du PM)</li> <li>- Troubles à l'ordre public</li> <li>- Nuisances sonores</li> <li>- Missions conjointes autres forces de sécurités</li> <li>- Alcoolémie, produits stupéfiants</li> <li>- Contravention liée au Code la Route (circulation, rodéo urbain...)</li> <li>- Contravention au titre du code de l'environnement (pollution, dépôt de déchets, déjections, lié à la réglementation de la réserve...)</li> <li>- Code forestier (circulation, pollution, feu...)</li> <li>- Sur tout arrêté municipal ou préfectoral dans le cadre de ces prérogatives</li> <li>- Chasse et pêche</li> </ul>

La prérogative spécifique du grade de garde champêtre par rapport au policier municipal est le pouvoir d'enquête de la police de l'environnement.

#### Impact budgétaire

Pour rappel, l'ASVP relève de la filière technique et le Garde Champêtre relève de la filière police municipale.

La grille indiciaire du garde champêtre est donc celle d'un brigadier de police municipale.

A la lecture des grilles indiciaires présentée à l'écran, l'impact budgétaire est nul.

Madame le Maire présente à l'écran la fiche de poste établie.

S'en suit un échange entre l'ensemble des membres du conseil municipal quant à l'opportunité de cette création de poste au vu de l'installation prochaine d'une brigade de gendarmerie et la crainte que les prérogatives supplémentaires engendrent une posture trop coercitive de l'agent.

Madame le Maire dit que les gendarmes n'assurent pas les missions confiées à un policier municipal ; ces derniers ayant d'ailleurs fortement conseillé la création d'un tel poste pour une commune comme la nôtre.

Elle rappelle également que les missions et moyens de l'agent sont encadrés par le Maire.

A la question de l'armement du policier municipal, Madame le Maire répond qu'il n'a pas été envisagé.

Monsieur Benjamin VAN WONTERGHEM conclut à une réelle divergence philosophique quant à la présence d'un policier municipal au sein de la Commune de NOVALAISE.

Au terme de cet échange, Madame Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la création de 1 emploi de policier municipal et l'adoption du tableau des emplois ainsi modifié au 1<sup>er</sup> octobre 2026,

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE          Pour : 13                          Contre : 5                          Abstention : 1                          Total : 19

#### IV. PLAGES

##### IV.1. Politique tarifaire du délégataire quant à la gestion snack & activités annexes – parc de Pré Argent – saison estivale 2026.

Madame le Maire expose que, conformément aux dispositions de la convention de DSP relative à la gestion du parc de Pré Argent, le conseil doit valider la liste des tarifs 2026, proposée par le délégataire.

PRESENTATION de ces tarifs à l'écran.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE          Pour : 19                          Contre : 0                          Abstention : 0                          Total : 19

#### V. URBANISME

##### V.1. Etat sur les PC / DP / CU

###### • PC

BERGER-SABBATEL Pascal	Chemin des Perrets	création 3 box et toiture terrasse
CHESNEAU Olivier	Route des Perrèles	maison individuelle

###### • DP

BAUSIER MORET Nadine	Chemin de la Corniola	modif menuiserie/ ravalement...
BARET Guillaume	Route du Porcinel	panneaux photovoltaïques
PARE Benoit	Route du Porcinel	2 fenêtres de toit
RIBOULEAU Philippe	Allée des Cèdres	installation photovoltaïque
VERNAY Pascale	Montée des Bovardes	pergola bioclimatique
RIGOTTIER-GOIS Robert	Chemin de Corbin	remplacement bardage
EDF / M. JOBERT	Chemin de Barbolion	générateur photovoltaïque
BIANCOLLI Didier	Chemin du Monthieux D.	transf. Garage en habitation
VAN WONTERGHEM Magali	Chemin des Perrets	install store rempl. rambarde/bardage

###### • CU

Maître BOYER	Route du Col de l'Epine	CU d'information
Maître LIONNARD	Route de Porcinel	CU d'information
Maître SAVAGE	Devant le Château/Bourgeraie	CU d'information
MAIRIE URBA	Route de la Crusille	CU d'information
CASTRO Gabriel	Route du Col de l'Epine	CU opérationnel
Maître DA SILVA	Le Monthieux	CU d'information
Maître DA SILVA	Chemin de Courvaz	CU d'information
Maître DA SILVA	Route du Collomb	CU d'information
Maître BOBINEAU	Route du Banchet	CU d'information

## VI. TRAVAUX

### VI.1. Réalisation plateformes de collecte des déchets ménagers – CCLA.

Madame le Maire informe que dans le cadre du marché de renouvellement des équipements de collecte des déchets par la CCLA, la Société Spie Batignolles interviendra sur la commune dans les prochaines semaines.

Les équipements actuels de type aérien seront remplacés par des containers semi-enterrés.

Présentation du planning des travaux concernant l'installation de ces équipements Avenue d'Albens, Route de la Crusille, Route du Banchet.

La durée des travaux est estimée à 2 semaines par site.

Le point en travaux sera complètement fermé et les usagers redirigés vers les points les plus proches : ils auront au préalable été avertis par mailing, site internet, Panneau Pocket, Facebook...et un affichage par panneau informatif est prévu sur site.

## VII. INFORMATIONS

- Conseil Municipal exceptionnel le vendredi 05 juin 2026

Madame le Maire informe avoir reçu cette information en fin d'après-midi et explique qu'il s'agit d'élire les élus délégués aux élections sénatoriales (5 titulaires et 3 suppléants). La date est imposée par les services de l'Etat.

Le conseil municipal se réunira à 19h.

Séance levée à : 22h45.

Le Maire, Claudine TAVEL

Le Secrétaire de séance, Maxime GAY-LANCERMIN



A blue ink signature, likely belonging to Maxime Gay-Lancermin, is written in a cursive style.